



Controle musclé

Par anthony

bonjour a vous .

Hier soir démanrant a un feu rouge en faisant criser les pneus , sant dépasser les limitations de vitesse soit 50km/h, je me retrouve avec un fourgon de police qui me suit mais sans mettre ces girofar. De ce fet je ne me sens pas concerner et continut ma route et je m'insère dans un parking souterrain pour me garer.

En ouvrant ma vitre pour prendre mon tiket , un policier tape violement sur mon véhicule et m'ordonne d'éteindre mon véhicule et de sortir .

Je subis donc une fouille complète de mon véhicule et de mes deux autres amis .

L'un des policiers viens me voir et m'accuse de conduite dangereuse , refus d'optemprérer et de délit de fuite.

Et me dis que j'aurai une amende de 135e pour la conduite et 95 e d'immatriculation sachant que je me suis fait flasher il y a 2 ans a un radar automatique alors que j'ai bien recut la contravention a mon domicile .

Peuvent ils vraiment me sanctionner pour cela ?

Demain soir je devrais me rendre au poste avec mes immatriculation a jours .

merci de votre réponse que j'attends avec impatience .

Merci.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau sur votre affaire depuis?

Cordialement